

L'hon. M. MARCIL: Lorsqu'un permis est accordé à une manufacture de tabac, ce permis porte un numéro qui doit être indiqué sur les boîtes. Pourquoi ne procéderait-on pas de la même façon pour les fabriques de conserves, de sorte que, si l'étiquette disparaît, on puisse relever sur les boîtes l'endroit de la fabrication. Les consommateurs se trouveraient ainsi protégés jusqu'à un certain point. A l'heure actuelle, lorsqu'une étiquette a disparu, toute une famille pourrait être empoisonnée, sans que personne puisse être poursuivi.

L'hon. M. LAPOINTE: Cette proposition a déjà été soigneusement étudiée par ceux qui sont intéressés dans cette industrie et par les fonctionnaires du département. Il y a beaucoup à dire en faveur de la proposition, mais il y a des difficultés à surmonter, et jusqu'à présent on n'a pas jugé à propos de l'adopter.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je pense que le ministre ferait bien de ne pas continuer l'examen de ce projet en comité, aujourd'hui. Le projet, évidemment, ne fait que d'être imprimé, et nous n'avons pas eu l'occasion de l'examiner.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne désire pas insister. Si l'on a des objections, je proposerai le renvoi de la discussion à une prochaine séance.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ferai observer que la résolution sur laquelle le projet de loi est basé est au nom du ministre de la Marine et des Pêcheries, mais que le projet, tel qu'il est imprimé, est au nom du ministre des l'Agriculture.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est une erreur de la première impression. Elle sera corrigée avant que le projet soit de nouveau devant nous.

(L'article est réservé.)

Il est fait rapport de l'état de la question.

#### SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides.

Commission biologique maritime du Canada, \$42,000.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Marine et des Pêcheries): Le crédit de l'an dernier était de \$42,000.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN: Exactement?

L'hon. M. LAPOINTE: Oui. Cette commission est une association purement volontaire dont les membres et les enquêteurs

ne sont pas rémunérés. Les recherches de la commission ont pour but d'obtenir des renseignements sur l'histoire des poissons, les causes de la détérioration du poisson en conserve, du poisson séché et le reste. Si le comité le désire, je puis donner les noms des membres de la commission. Elle comprend plusieurs professeurs d'universités. Elle a un personnel permanent à Saint-Andrews (N.-B.) et à Nanaïmo (C.-A.). Elle est composée de neuf membres, dont deux sont nommés par le ministre et représentent le département, les sept autres représentent les principales universités, qui sont pourvus d'excellents laboratoires. C'est le crédit ordinaire.

M. MARTELL: M. Andrew Halkett est-il à l'emploi de la commission biologique?

L'hon. M. LAPOINTE: Non.

M. MARTELL: N'est-il pas l'expert scientifique du ministère?

L'hon. M. LAPOINTE: Oui, il est le naturaliste du ministère, mais il relève directement du ministère, non pas de la commission.

M. MARTELL: A-t-il fait des études?

L'hon. M. LAPOINTE: Je demanderai à mon honorable ami d'attendre jusqu'à l'an prochain afin que je puisse me procurer ce renseignement?

M. MARTELL: Cet homme n'a jamais fait d'études universitaires, il n'a aucune préparation scientifique. Il est comptable tout simplement, du moins, il appartenait à la division de comptabilité dans le ministère de la Marine. Sa santé n'étant pas très bonne, on l'envoya expliquer au peuple la vie et les fonctions des poissons. Je crois qu'il est absurde d'envoyer ainsi un homme se promener dans le pays, gaspillant les deniers publics et racontant partout l'histoire naturelle des poissons qu'il ne connaît guère. Je pourrais aussi dire au ministre qu'une demande a été faite, il y a quelques années, pour la promotion de M. Halkett, et son cas a été soumis au professeur Shortt, alors président de la commission du service civil. Le professeur Shortt a demandé à voir quelques-uns des rapports faits par cet homme, et il a informé le ministère que ces rapports étaient de ceux qu'un élève de huitième pourrait rédiger. Je crois donc que nous ne devrions pas prolonger cette comédie davantage.

L'hon. M. LAPOINTE: Il me fera plaisir de me renseigner sur la compétence de